

Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne

30 septembre - 1^{er} octobre 2019, Helsinki

Note d'information 4 : Comment soutenir les innovations pour une croissance durable ?

La durabilité et la transition vers une économie à faible intensité de carbone, plus efficace dans l'utilisation des ressources et plus circulaire sont essentielles pour assurer la compétitivité à long terme de l'économie de l'UE. La durabilité est depuis longtemps au cœur du projet de l'Union européenne et les traités de l'UE reconnaissent ses dimensions sociales et environnementales.

Selon le [document de réflexion de la Commission européenne de janvier 2019 intitulé « Vers une Europe durable à l'horizon 2030 »](#), les principaux facteurs de la transition vers une Europe durable à l'horizon 2030 sont les suivants :

- **Éducation, formation, science, technologie, recherche, innovation et numérisation :** L'intelligence artificielle, par exemple, peut accroître considérablement la productivité dans de nombreux domaines, des soins de santé à une agriculture plus efficace ;
- **Finance, tarification, fiscalité et concurrence :** Le plan d'investissement pour l'Europe peut mobiliser une partie des ressources nécessaires à une transition durable, et le Plan d'action sur la finance durable contribuera à mettre la finance sur une voie durable. Les régimes fiscaux et les prix doivent être déterminés de manière à refléter les véritables coûts environnementaux et sociaux de la production et à faire en sorte que les produits et services durables deviennent les plus abordables ;
- **Responsabilité sociale des entreprises :** La création d'entreprises socialement et écologiquement responsables peut déboucher sur des profits et une croissance plus durables, de nouveaux débouchés commerciaux et une valeur à long terme pour les actionnaires ;
- **Échanges commerciaux ouverts et réglementés :** En promouvant des règles internationales et des normes mondiales conformes aux objectifs de développement durable (ODD) et en veillant à ce que le commerce profite à tous, nous pouvons contribuer à parvenir à une Europe durable dans un monde durable ;
- **Gouvernance et cohérence des politiques :** L'État de droit, la démocratie et les droits fondamentaux, la paix, la justice et des institutions fortes, la bonne gouvernance et les principes d'une meilleure réglementation sont les fondements sur lesquels nous nous appuyons. Tous les acteurs – les particuliers, les entreprises, la société civile et le secteur public - doivent y participer ;
- **L'UE en tant que pionnière mondiale :** L'UE, en tant que projet de paix le plus abouti au monde et à l'origine d'un certain nombre des solutions durables les plus complètes, possède la crédibilité nécessaire ainsi que les solutions pratiques nécessaires à une croissance durable.

Le plan d'action sur la finance durable

Les recommandations du groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable constituent la base du [plan d'action sur la finance durable](#) adopté par la Commission en mars 2018. Comme le souligne la Commission, le plan d'action définit une stratégie globale visant à lier davantage la finance à la durabilité. Ses principales actions sont les suivantes :

1. Établir un système de classification clair et détaillé de l'UE - ou taxonomie - pour les activités durables. Cela créera un langage commun pour tous les acteurs du système financier ;
2. Établir des labels européens pour les produits financiers verts. Cela aidera les investisseurs à identifier facilement les produits qui respectent les critères écologiques ou à faible teneur en carbone ;
3. Mettre en place des mesures visant à clarifier les obligations des gestionnaires d'actifs et des investisseurs institutionnels en matière de durabilité ;
4. Renforcer la transparence des entreprises sur leurs politiques environnementales, sociales et de gouvernance. La Commission évaluera les obligations d'information actuelles des émetteurs afin de s'assurer qu'ils fournissent les bonnes informations aux investisseurs ;
5. Introduire un « green supporting factor » dans la réglementation prudentielle de l'UE pour les banques et les compagnies d'assurance. Il s'agit d'intégrer les risques climatiques dans les politiques de gestion des risques des banques et de soutenir les institutions financières qui contribuent au financement de projets durables.

Sur la base des mesures clés du plan d'action, la Commission a adopté trois [propositions sur la finance durable](#) le 24 mai 2018. La proposition de règlement relatif à un **cadre visant à faciliter les investissements durables** vise à établir un système de classification communautaire unifié (taxonomie de l'UE) qui aidera à déterminer si une activité économique est durable du point de vue environnemental et orientera les investisseurs vers des investissements dans des activités durables sur le plan écologique. Les deux autres propositions du plan d'action ont pour objectif d'informer les investisseurs finaux de l'impact de leurs investissements sur la durabilité en exigeant **la divulgation d'informations sur la durabilité des investissements et les risques liés à la durabilité**, et en établissant et en régissant la fourniture **d'indices de référence correspondant à une faible intensité de carbone et d'indices de référence correspondant à un bilan carbone positif** afin d'améliorer la transparence des méthodologies relatives aux indices de référence. La première proposition doit encore faire l'objet de négociations politiques, tandis que les deux autres ont déjà été adoptées.

Programme de recherche et d'innovation de l'UE

La Commission a également adopté sa proposition pour le prochain [programme de recherche et d'innovation de l'UE](#) - Horizon Europe - le 7 juin 2018 dans le contexte du [cadre financier pluriannuel](#) 2021-2027. L'objectif du programme est de réduire le retard de l'UE en matière de recherche en renforçant la science, les technologies et l'innovation, en favorisant la compétitivité industrielle et en mettant en œuvre les priorités stratégiques de l'UE. Selon des estimations, le programme pourrait créer jusqu'à 100 000 nouveaux emplois dans la recherche et l'innovation entre 2021 et 2027.

Parmi les nouvelles spécificités du programme figurent le [Conseil européen de l'innovation](#) et les missions de recherche à l'échelle de l'UE. Le Conseil européen de l'innovation apporterait un soutien financier direct à des projets d'innovation à haut risque, créateurs de marché, tandis que les missions de recherche favoriseraient l'innovation dans divers domaines tels que la lutte contre le cancer, la réduction des plastiques dans les océans et les transports propres. Les autres changements portent sur de nouveaux partenariats européens pour toutes les parties prenantes et le libre accès à l'ensemble des publications, données et plans de gestion des données de recherche.

La Commission a proposé un budget de 94,1 milliards d'euros pour le programme Horizon Europe pour la période 2021-2027. Avec les 2,4 milliards d'euros destinés au programme de recherche et de formation Euratom et une contribution de 3,5 milliards d'euros du Fonds [InvestEU](#), le budget total sera de 100 milliards d'euros. Le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord partiel sur le contenu du programme en avril

2019. Ils se sont entendus sur cinq domaines de recherche potentiels : 1) l'adaptation au changement climatique, 2) le cancer, 3) la santé des océans, des mers et des eaux, 4) les villes neutres en carbone et « intelligentes », et 5) la santé des sols et les produits alimentaires. Au moins 35 % du budget devrait être consacré à la contribution aux objectifs climatiques. En outre, ils se sont mis d'accord sur la création d'un comité de mission comprenant un maximum de 15 experts indépendants de haut niveau pour chaque mission de recherche et d'innovation.

Pour avoir une vue d'ensemble d'une analyse comparative des performances en matière d'innovation dans les États membres de l'UE, les autres pays européens et les pays voisins régionaux, y compris les forces et faiblesses relatives des systèmes nationaux d'innovation, veuillez consulter le [tableau de bord européen de l'innovation 2019](#) qui a été publié par la Commission européenne en juin 2019. Pour un aperçu de tous les aspects de la recherche et de l'innovation dans les États membres de l'UE, veuillez consulter également le document sur [l'analyse de la recherche et de l'innovation dans les rapports par pays du Semestre européen 2019](#).

Quelques questions posées aux participants :

1. Quels sont les éléments clés nécessaires pour encourager les investisseurs à investir de manière plus durable ?
2. La conception de la politique d'innovation et de recherche de l'UE est-elle adéquate pour soutenir une croissance durable ?
3. Quel rôle le secteur privé peut-il jouer et comment le secteur public peut-il soutenir la croissance de leurs innovations ?